



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 8 NOVEMBRE 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce huitième
jour du mois de novembre 2010, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe Ginette Audet
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Treize personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance 25 octobre 2010
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2010
5. Avis de motion : Entretien d'hiver des rues de l'Orée-des-Bois et de la Source
6. Avis de motion : Amendement du règlement 891-2003 relatif au stationnement
7. Avis de motion : Acquisition du 3 rue Jolicoeur
8. Lecture et adoption d'un règlement : Modification chambre de réduction de pression
9. Prolongation et embauche pompiers-premiers répondants
10. Transmission de dossiers à la cour municipale
11. Renouvellement d'emprunts temporaires
12. Dépôt du rapport des projections de revenus et dépenses au 31-12-2010
13. Amendements budgétaires
14. Approbation du budget de l'Office municipal d'habitation
15. Adoption du budget de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

16. Nomination d'un responsable de la surveillance des locaux
17. Cour municipale : M. Gilbert Beaudet
18. Ajustement salarial : Madame Josée Quirion
19. Honoraires additionnels : Surveillance travaux route de Fossambault Nord
20. Achat d'un tracteur articulé
21. Embauche d'un inspecteur adjoint
22. Mandat : Maintien des zones humides dans le parc industriel
23. Paiement numéro 2 : Réfection route de Fossambault Nord
24. Ajout de deux systèmes d'automation aux postes de pompage Montcalm et Jolicoeur
25. Essais de pompage : Puits parc du Grand-Héron
26. Nomination et signature d'un contrat : Chef de division – Parcs et bâtiments
27. Autorisation de dépense : Enseigne parc Palavas
28. Autorisation de dépense : Tuiles de plafond centre Anne-Hébert
29. Autorisation de dépense : Modification du sentier de glace
30. Autorisation de dépense : Éclairage du sentier de glace
31. Autorisation de dépense : Collections jeunesse bibliothèque
32. Autorisation de dépense : Appréciation des bénévoles de la bibliothèque
33. Autorisation de dépense : Facture Kaza communication
34. Tarification hiver 2010 – 2011 parc du Grand-Héron
35. Protocole Club de soccer Les Rapides de Sainte-Catherine
36. Habillement : Employés parc du Grand-Héron
37. Contrat d'hiver : Gestion André Ferland
38. Demande d'accréditation CPE Joli-Cœur
39. Tarification locations pavillon du Grand-Héron et patinoire
40. Location roulotte de chantier
41. Paiement entente intermunicipale - Ski Saint-Raymond
42. Projet d'immobilisation 138 : Lien cyclable rue Louis-Jolliet
43. Motion de félicitations Maison des Jeunes
44. Motion de félicitations chorale Le Chœur de ma rivière
45. Dépôt de la liste des engagements financiers
46. Dépôt de la liste des chèques
47. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
48. Remboursement des dépenses de petites caisses
49. Suivi des dossiers par les élus
50. Autres sujets
51. Période de questions
52. Ajournement au lundi 15 novembre 2010 – 19 h 30



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

Le 15 novembre 2010

53. Rapport de M. le maire sur la situation financière et les orientations budgétaires 2011
54. Lecture et adoption d'un règlement : Déneigement rues de l'Orée-des-Bois et de la Source
55. Réalisation de forages exploratoires
56. Adoption d'une politique de gestion contractuelle
57. Appels d'offres de services professionnels : Bâtiment des travaux publics
58. Autres sujets
59. Période de questions
60. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de novembre est ouverte.

535-2010 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 11, 16, 17, 18, 19, 34 et 47.

ADOPTÉE

536-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 25 octobre 2010 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

537-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 1^{er} novembre 2010 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à décréter l'entretien des rues de l'Orée des-Bois et de la Source pour l'hiver 2010-2011, conformément à l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales, c'est-à-dire sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains desdites rues. Le règlement



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

décrètera également une taxe spéciale pour défrayer la dépense imposée sur la base du frontage des propriétés de ces deux rues, excluant le frontage sur le chemin Tour-du-Lac.

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à amender le règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement.

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à faire l'acquisition de l'immeuble sis au 3 rue Jolicoeur et décrétant un emprunt à long terme pour ce faire.

538-2010

LECTURE ET ADOPTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 1133-2010

**POURVOYANT À DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE MODIFICATION
DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE PRESSION DU RÉSEAU D'AQUEDUC
ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 700 \$ POUR CE FAIRE**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des modifications du système de contrôle de pression du réseau d'aqueduc ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 25 octobre 2010.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le règlement numéro 1133-2010 intitulé « Règlement pourvoyant à décréter des travaux de modification du système de contrôle de pression du réseau d'aqueduc et autorisant un emprunt de 25 700 \$ pour ce faire », lequel décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1133-2010

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de modification du système de contrôle de pression du réseau d'aqueduc selon l'estimation préparée par le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, ingénieur, en date du 4 novembre 2010, laquelle fait partie intégrante du présent règlement sous la cote « Annexe A ».



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

ARTICLE 3 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 25 700 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 4 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt de 25 700 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 7 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 8^e jour du mois de novembre 2010.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

539-2010

**PROLONGATION ET EMBAUCHE
DE TROIS POMPIERS-PREMIERS RÉPONDANTS**

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies en date du 8 novembre 2010;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU :

- De prolonger de six mois, pour une seconde fois, la période de probation de M. Jason Macphee Boilard, celui-ci ayant été absent à l'extérieur.
- De prolonger de six mois la période de probation de M. David Simard, compte tenu du besoin d'une période supplémentaire pour évaluer le candidat.
- D'embaucher, M. Grégory Fortier à titre de pompier-premier répondant, au sein du Service de protection contre les incendies.

ADOPTÉE

540-2010

**TRANSMISSION DE DOSSIERS
À LA COUR MUNICIPALE**

ATTENDU la recommandation de Mme Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 5 novembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU que la trésorière adjointe soit autorisée à transmettre à la Cour municipale la liste des taxes municipales et des comptes à recevoir divers impayés, telle qu'elle a été soumise.

ADOPTÉE

541-2010

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU le dépôt du rapport de la deuxième projection de revenus et de charges anticipés pour l'exercice financier 2010 ;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains postes budgétaires pour refléter les revenus et les charges anticipés dans ledit rapport ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'amender le budget original de l'exercice financier 2010 en fonction de la deuxième projection de revenus et de charges déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, laquelle porte les revenus anticipés à 8 631 422 \$ et les charges anticipées à 7 171 587 \$ laissant un excédent avant conciliation à des fins fiscales de 1 459 835 \$.

Après remboursement du service de la dette et après affectations, l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2010 est évalué à 39 789 \$.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

542-2010

**ADOPTION DU BUDGET
DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que le conseil approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année financière 2011 qui comportent des revenus de 86 000 \$ et des dépenses de 127 364 \$, laissant un déficit d'opération de 41 364 \$ défrayé à 10 % par la Ville et à 90 % par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

543-2010

**ADOPTION DU BUDGET
DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

ATTENDU que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, a adopté le 21 octobre 2010 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011;

ATTENDU que l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes stipule que le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités participantes;

ATTENDU que les revenus et les dépenses ont été évalués à 7 894 030 \$;

ATTENDU que la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a été fixée à 512 044,09 \$, soit 9,0487 % des revenus des quotes-parts figurant au budget, soit 5 658 730 \$;

ATTENDU que la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se répartit comme suit :

- 154 074,35 \$ pour l'enfouissement;
- 152 576,78 \$ pour la collecte sélective et éco-centre
- 199 072,41 \$ pour la collecte et le transport des matières résiduelles
- 6 320,55 \$ pour le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le budget 2011 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf comme il a été adopté le 21 octobre 2010 par la Régie.

Montants payés pour l'année 2010 :

- 131 294,81 \$ pour l'enfouissement;
- 136 076,01 \$ pour la collecte sélective et éco-centre
- 199 292,50 \$ pour la collecte et le transport des matières résiduelles
- 6 232,42 \$ pour le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf

Total 2010 : 472 895,74 \$ Total 2011 : 512 044,09 \$

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

544-2010

**ACHAT D'UN TRACTEUR
BIDIRECTIONNEL ARTICULE
ET EQUIPEMENTS**

ATTENDU que la Ville désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec, le ou les biens mentionnés ci-dessous;

ATTENDU que la municipalité reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques;

ATTENDU que la municipalité a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous tous ses droits dans le contrat de vente;

ATTENDU que la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la municipalité contre le vendeur ou le fabricant du ou des biens vendus;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier achète de Trudel et Piché inc., par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, le ou les biens suivants : un tracteur bidirectionnel articulé et équipements pour le service des travaux publics au prix de 168 000 \$;

QUE le prix de vente ou le solde de celui-ci si une partie du prix est payée comptant (ci-après appelé « le solde du prix de vente ») porte intérêt : à taux variable (le 5 novembre 2010 le taux est: taux préférentiel de 3,00 % majoré de 0,75 % l'an);

QUE le solde du prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de 60 mois;

QUE la municipalité accepte la cession du contrat de vente en faveur de La Caisse Desjardins, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur ou le fabricant du ou des biens achetés et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs au(x) bien(s) qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du ou des biens;

QUE le maire et le directeur-général soient autorisés à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

545-2010

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR ADJOINT

ATTENDU la tenue d'un concours pour l'embauche de deux inspecteurs adjoints ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Marco Blanchette au poste d'inspecteur adjoint au service d'urbanisme. L'employé est embauché pour une période indéterminée. Les conditions d'embauche sont présentées au document intitulé « Contrat de travail entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et monsieur Marco Blanchette ». Ce document précise les conditions de travail pour les années 2010 à 2013 inclusivement. Il prévoit également une période d'essai de 12 mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire, Jacques Marcotte, et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Marcel Grenier, à signer le contrat de travail entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et monsieur Marco Blanchette.

ADOPTÉE

546-2010

MAINTIEN DES ZONES HUMIDES
DANS LE PARC INDUSTRIEL

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, recommandant la réalisation de relevés d'arpentage et la conception de plans visant le prolongement de la rue Tibo dans le parc industriel;

ATTENDU que ces plans permettraient également de concevoir des ouvrages qui doivent être exécutés dans le secteur sud de la rue Tibo, afin de préserver les milieux humides présents dans ce secteur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU de mandater la firme Génivar selon la proposition de services transmise par monsieur Martin Bergeron, ingénieur, en date du 8 novembre 2010, pour la confection de plans visant l'exécution de travaux dans le parc industriel, ces travaux ayant pour objectifs de prolonger la rue Tibo et de préserver les milieux humides présents dans ce secteur.

La dépense représentant la somme de 12 200 \$ taxes en sus, est imputée au surplus non affecté.

ADOPTÉE

547-2010

PAIEMENT NUMÉRO 2
PROJET DE RÉFECTION
ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Nathalie Lacroix, ingénieure, de la firme DESSAU, en date du 5 novembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 2 à Les Entreprises Paradis Paysagiste inc. au montant de 993 216,48 \$. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes applicables. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1123-2010.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

Le montant à payer doit être réparti de la façon suivante :

- 549 323,19 \$ incluant les taxes, payable à l'entrepreneur à la charge de la Ville ;
- 443 893,30 \$ incluant les taxes, payable à l'entrepreneur à la charge du MTQ.

Les montants suivants doivent être comptabilisés comme retenue à payer ultérieurement :

- 54 073,90 \$ payable par la Ville ;
- 43 695,66 \$ payable par le MTQ.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1.

ADOPTÉE

548-2010 **AJOUT DE 2 SYSTÈMES D'AUTOMATION
AUX POSTES DE POMPAGE MONTCALM ET JOLICOEUR**

ATTENDU la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, en date du 5 novembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Turcotte 1989 inc., pour la fourniture et l'installation de deux systèmes d'automatisation aux postes de pompage Montcalm et Jolicoeur.

Le montant du contrat est établi à 11 600 \$, taxes en sus, et cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 03-310-00-725.

ADOPTÉE

549-2010 **ESSAI DE POMPAGE :
PUITS PARC DU GRAND-HÉRON**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, recommandant la réalisation d'un essai de pompage 72 heures sur un ancien puits d'exploration existant dans le parc du Grand-Héron;

ATTENDU que ce puits avait été abandonné à l'époque compte tenu de la présence de coliformes dans l'eau;

ATTENDU que de nouvelles analyses préliminaires effectuées récemment laissent entrevoir une meilleure qualité d'eau;

ATTENDU que ce puits a une capacité très importante de production d'eau;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

ATTENDU que les travaux à effectuer sont présentés dans un rapport préparé par monsieur René Lamontagne, hydrogéologue de la firme Mission HGE en date du 27 octobre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 13 765 \$, incluant les taxes nettes, pour la réalisation d'un essai de pompage 72 heures sur le puits existant dans le parc du Grand-Héron incluant la supervision et la surveillance.

La dépense est imputée au surplus non affecté.

ADOPTÉE

550-2010 **NOMINATION ET SIGNATURE D'UN CONTRAT :**
CHEF DE DIVISION – PARCS ET BATIMENTS

ATTENDU la tenue d'un concours interne pour combler le poste de chef de division – parcs et bâtiments ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la nomination de monsieur Steve Rochette au poste de chef de division – parcs et bâtiments et la signature par monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier du contrat de travail entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et monsieur Steve Rochette, pour les années 2010 et 2011.

Monsieur Rochette sera rémunéré selon la grille salariale en vigueur, à l'échelon 2 jusqu'au 31 décembre 2010 et à l'échelon 3 à partir du 1er janvier 2011.

ADOPTÉE

551-2010 **ENSEIGNE JARDIN DE PALAVAS**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau accompagnant un plan concept, pour la fabrication d'une enseigne identifiant le parc « Jardin de Palavas »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'approuver le plan concept, daté du 8 octobre 2010, pour la fabrication d'une enseigne identifiant le parc « Jardin de Palavas ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la fabrication de l'enseigne et, pour ce faire, d'accorder un contrat à la Forge à Pique-Assaut, option 2 de leur proposition.

Le montant du contrat est établi à 3 460 \$, taxes en sus et la dépense est imputée au règlement numéro 1117-2010.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

552-2010

AUTORISATION DE DÉPENSE
TUILES DE PLAFOND
CENTRE ANNE-HÉBERT

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 20 octobre 2010, recommandant un amendement au programme d'immobilisations 2010, concernant les projets 106, 107, 109, 110 et 112 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'approuver l'amendement au programme d'immobilisations 2010 recommandée par le directeur des Services techniques en date du 20 octobre 2010 et d'autoriser une dépense de 9 400 \$, taxes en sus, pour le remplacement des tuiles de plafond des trois grandes salles du centre socioculturel Anne-Hébert.

Cette dépense est imputée au fonds de roulement remboursable sur cinq ans.

ADOPTÉE

553-2010

PROLONGEMENT SENTIER DE GLACE

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 2 novembre 2010 ;

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche

ET RÉSOLU d'autoriser des travaux pour prolonger le sentier de glace par l'ajout d'une boucle d'environ 290 mètres de long.

Les travaux seront effectués en régie et financés par une contribution du fonds général pour la machinerie et la main-d'œuvre pour un montant de 5 040 \$.

La dépense pour l'achat de sable représentant la somme de 405 \$, taxes nettes incluses, est retirée du fonds de parc.

ADOPTÉE

554-2010

ÉCLAIRAGE SENTIER DE GLACE

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 29 octobre 2010 ;

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'un système d'éclairage à base de diodes électroluminescentes (LEDS) pour le sentier de glace à la compagnie Westburne Québec, au coût de 11 515,12 \$ taxes nettes incluses.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser des travaux d'électricité et l'achat de matériel pour permettre l'installation du système d'éclairage, au coût de 8 484 \$ taxes nettes incluses.

La dépense représentant la somme de 20 000 \$, est retirée du fonds de parc.

ADOPTÉE

555-2010

AUTORISATION DE DÉPENSE
COLLECTIONS JEUNESSE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU que depuis plusieurs années, le manque d'espace dans la section jeunesse de la bibliothèque Anne-Hébert a empêché l'acquisition de collections jeunesse additionnelles ;

ATTENDU que les jeunes constituent une clientèle importante de la bibliothèque Anne-Hébert, représentant plus de 31 % des abonnés actifs ;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 29 octobre 2010 ;

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser la responsable de la bibliothèque Anne-Hébert, madame Geneviève Roger, à effectuer des achats de livres pour la section jeunesse de la bibliothèque pour un montant total, taxes nettes incluses, n'excédant pas 5 000 \$.

La dépense est imputée au fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

ADOPTÉE

556-2010

APPRÉCIATION DES BÉNÉVOLES
DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 29 octobre 2010 ;

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU de verser la somme de 4 590 \$ au « Club social bénévoles de la bibliothèque », comme prévu au budget.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-702-30-999.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

557-2010

AUTORISATION DE DÉPENSE
FACTURE KAZA COMMUNICATION

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 29 octobre 2010 ;

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant de 5 117 \$, taxes en sus, à KAZA Communication, pour du travail de réalisation graphique et d'impression dans le cadre du rodéo 2010.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-64-341.

ADOPTÉE

558-2010

PROTOCOLE CLUB DE SOCCER
LES RAPIDES DE STE-CATHERINE

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire ;

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire en date du 3 novembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer, avec le club de soccer Les Rapides de Ste-Catherine, un protocole d'entente ayant pour objet l'organisation du soccer mineur ainsi que le versement d'une subvention au profit du Club de soccer Les Rapides de Ste-Catherine.

L'entente est d'une durée de trois ans, soit 2011, 2012, 2013.

ADOPTÉE

559-2010

HABILLEMENT EMPLOYÉS D'HIVER
PARC DU GRAND-HÉRON

ATTENDU qu'il y a lieu d'identifier les employés affectés à l'opération et l'entretien des infrastructures hivernales au parc du Grand-Héron pour la saison 2010-2011 ;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 3 novembre 2010 ;

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de manteaux d'hiver pour les trois employés du parc du Grand-Héron pour un coût ne dépassant pas 1 500 \$, taxes incluses.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-22-650.

ADOPTÉE

560-2010

CONTRAT D'HIVER
GESTION ANDRÉ FERLAND

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 3 novembre 2010 ;

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un contrat avec Gestion André Ferland pour la surveillance, l'entretien ponctuel du pavillon du Grand-Héron, la perception des droits d'accès ainsi que l'organisation de tournois au parc du Grand-Héron pour la période hivernale 2010-2011.

La dépense, au montant de 10 185 \$, non taxable, est imputée au poste budgétaire 02-701-36-451 de la façon suivante :

- 1 500 \$ au budget 2010,
- 8 685 \$ au budget 2011.

ADOPTÉE

561-2010

DEMANDE D'ACCRÉDITATION
CPE JOLI-CŒUR

ATTENDU la demande d'accréditation du CPE Joli-Cœur ;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 2 novembre 2010 ;

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU de reconnaître le CPE Joli-Cœur inc. comme organisme partenaire associé dans la catégorie « Organismes ou comités communautaires locaux » conformément à la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

562-2010

TARIFICATION LOCATIONS
PAVILLON DU GRAND-HÉRON
ET PATINOIRE

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire accompagné d'une grille tarifaire 2010-2011 pour la location du pavillon du Grand-Héron et de la patinoire au parc du Grand-Héron;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'amender la résolution 601-2009 en adoptant la nouvelle grille tarifaire susmentionnée pour la location du pavillon du Grand-Héron et de la patinoire extérieure.

ADOPTÉE

563-2010

LOCATION ROULOTTE DE CHANTIER

ATTENDU que l'achalandage d'hiver au pavillon du Grand-Héron nécessite la location d'une roulotte de chantier ;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 29 octobre 2010 ;

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 3 350 \$, taxes nettes incluses, pour la location et l'installation d'une roulotte de chantier pour la saison d'hiver 2010-2011 et une dépense de 270 \$, taxes nettes incluses, pour les travaux de raccordement électrique.

La dépense totale, soit 3 620 \$ taxes nettes incluses, est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-30-649 de la façon suivante :

- 834 \$ au budget 2010,
- 2 786 \$ au budget 2011.

ADOPTÉE

564-2010

PAIEMENT ENTENTE INTERMUNICIPALE
SKI SAINT-RAYMOND

ATTENDU l'entente avec la Ville de Saint-Raymond en vue de l'utilisation par les citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier des services offerts au Centre de ski Saint-Raymond;

ATTENDU que la saison 2010-2011 est la deuxième année de ladite entente d'une durée de quatre ans;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement à la Ville de Saint-Raymond d'un montant de 6 300 \$, taxes en sus, dans le cadre de l'entente pour le Centre de ski Saint-Raymond.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-98-447.

ADOPTÉE

565-2010 **LIEN CYCLABLE RUE LOUIS-JOLLIET**

ATTENDU le projet 138 prévu au plan d'immobilisations pour 2010, pour un lien cyclable sur la rue Louis-Jolliet pour un montant de 3 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire;

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser l'ouverture d'un projet d'immobilisations pour le « Lien cyclable rue Louis-Jolliet » pour un montant total de 3 000 \$ et d'autoriser des dépenses totalisant 1 120,11 \$ taxes nettes incluses, pour réaliser la première partie du lien cyclable le long du parc-école.

La dépense est imputée au surplus non affecté comme prévu au plan d'immobilisations 2010.

ADOPTÉE

566-2010 **MOTION DE FÉLICITATIONS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations à la Maison des Jeunes pour le lancement du jeu *Es-tu game ? prévention*, et particulièrement à madame Jessica Turcotte, coordonnatrice de la Maison des Jeunes et conceptrice du jeu.

ADOPTÉE

567-2010 **MOTION DE FÉLICITATIONS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jacques Marcotte

ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations aux choristes du « Choeur de ma rivière » pour la magnifique et émouvante prestation, offerte lors de leur concert 50^e anniversaire le 30 octobre dernier.

Comme toujours, les choristes ont su ravir l'assistance par le partage de leur passion et l'excellence de leur prestation.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

568-2010

APPROBATION DES DÉPENSES
DE PETITES CAISSES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois d'octobre 2010 et de les rembourser pour un montant total de 125,78 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le conseiller Yves J. Grenier fait un bref rapport de la réunion tenue lundi le 8 novembre 2010 avec M. Sébastien St-Onge (chargé de projet Mon École, à pied, à vélo) et M. Martin Careau (directeur des Services techniques).

Suite à une discussion sur les travaux exécutés par le MTQ pour l'installation d'un feu de circulation avec passage piétonnier au coin des rues Jolicoeur et Fossambault ainsi que des travaux pour, entre autres, prolonger le trottoir jusqu'à l'école secondaire St-Denys-Garneau, M. St-Onge a remis un document de travail de 8 pages portant sur des recommandations préliminaires au plan de déplacement École Jacques-Cartier.

Les élus seront informés des recommandations lors d'une prochaine commission.

M. St-Onge a aussi souligné qu'il avait débuté l'an 1 du programme à l'école secondaire St-Denys-Garneau et que l'an 2 pour l'école Jacques-Cartier se poursuivait normalement avec la production du plan de déplacement dont la remise se fera fin décembre ou au début de janvier 2011.

Il est 20 h 28.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

569-2010

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 15 novembre 2010 à 19 h 30.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

L'assemblée est levée à 20 h 58.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

*Je soussigné, certifie, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses
autorisées par résolution lors de la séance du 8 novembre 2010.*

Copie certifiée

Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier